



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**

MOSELLE

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Bastien BOUSQUET
Tél. : 03 87 39 31 66 - **E-mail :** bbousquet@cma-moselle.fr
Référence : 2024-09/BB.AB

Monsieur le Président
Eurométropole de Metz
1 place du Parlement de Metz
CS 30 353
57011 Metz cedex 1

METZ, le **23 SEP. 2024**

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le dossier relatif à l'arrêt du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Metz, et nous vous en remercions.

Au 1^{er} janvier 2024, l'Eurométropole de Metz compte 6 640 établissements artisanaux, portant sa densité artisanale à 285 établissements pour 10 000 habitants, soit plus que la moyenne départementale (263). Cela traduit une très forte présence de l'activité artisanale, qui participe au développement de votre collectivité ; le Règlement Local de Publicité intercommunal est un document d'urbanisme important vis-à-vis de l'artisanat, et plus généralement de la visibilité des établissements artisanaux sur un territoire.

A la lecture du projet, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle souhaite formuler quelques remarques quant à ce règlement.

Nous accueillons favorablement la possibilité d'apposer une publicité ou pré-enseigne sur une palissade de chantier dans les différentes zones. En effet cela concerne directement les artisans du bâtiment, de manière temporaire, afin qu'ils soient identifiés comme intervenants sur un chantier de construction ou de rénovation, et que cela puisse contribuer à leur visibilité.

Par ailleurs, dans un contexte de forte domiciliation des activités de type micro-entreprise dans les quartiers résidentiels (compatible avec le PLUi), nous suggérons d'assurer la possibilité d'afficher une plaque, comme les activités libérales, pour les dirigeants d'entreprise souhaitant s'identifier en affichant leur nom et numéro de téléphone.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de ce document, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Philippe FISCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • égalité • fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MOSELLE

5 boulevard de la Défense - CS85840 - 57078 METZ CEDEX 3

Tél. : 30 06 - www.cma-moselle.fr

N° SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR96 185 722 048